

N° 102 - 23 décembre 2002

Ministère
de la culture
et de la communication

3, rue de Valois
75033 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication

LORRAINE Les assises des libertés locales Le déplacement du ministère

Dossier
LES
PROPOSITIONS
DU GOUVERNEMENT
sur LA
VIOLENCE À LA
TÉLÉVISION

Les assises des libertés locales à l'Arsenal à Metz © Cyrille Guir

ISSN 1255 - 6270

SOMMAIRE

Parvenir

Les propositions du gouvernement sur la violence à la télévision

Page 7

Actualité

La France présente ses arguments en faveur d'une baisse de la TVA sur les disques

Page 2

Festival d'Avignon

Vincent Baudriller et Hortense Archambault nouveaux directeurs

Page 3

Le musée Matisse agrandi et rénové

Page 6

Djazaïr, une année de l'Algérie en France

Page 16

La rédaction présente à tous ses lecteurs ses meilleurs vœux pour la nouvelle année 2003.

Le prochain numéro de la Lettre d'Information paraîtra dans la troisième semaine de janvier

Directeur de la publication : Guillaume Cerutti

Directeur de la rédaction : Jean-Paul Ciret

Rédacteur en chef :

Paul-Henri Doré : 01 40 15 83 65

Comité de rédaction : Anne-Sophie Barreau, Marc-Antoine Chaumien, Jacques Bordet, Adeline Boulanger-Coustou, Emmanuel Boutier, René Bouvet, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmans, Vincent Lorenzini.

Conception graphique : Jeanne Verdoux

Maquettiste : Emmanuel Boutier

Crédits photographiques : Farida Brechemier-Guerdjou

Impression : Maulde et Renou

N° de commission paritaire : 1290 AD,

nouvelle série

Tirage : 31 000 exemplaires

0,30 euros le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :

Adresser une demande écrite au DIC,

ministère de la culture et de la communication

3, rue de Valois, 75033 Paris Cedex 01

Fax : 01 40 15 81 72,

internet : <http://www.culture.gouv.fr>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



International

LA FRANCE PRÉSENTE SES ARGUMENTS EN FAVEUR D'UNE BAISSÉ DE LA TVA SUR LES DISQUES

Lors du Conseil des ministres de la culture et de l'audiovisuel de l'Union européenne du 11 novembre dernier, le ministre de la culture et de la communication a réaffirmé la volonté de la France de faire appliquer un taux réduit de TVA sur les disques et les cassettes sonores. La commissaire en charge de la culture, Viviane Reding, a indiqué que les arguments présentés par la France étaient étudiés attentivement par la Commission. Celle-ci organisera un débat ouvert avec les professionnels du disque au début de l'année 2003 et les positions des États seront sollicitées à cette occasion.

Conformément aux engagements pris par le Président de la République, le gouvernement s'est très tôt engagé en faveur d'une application d'un taux réduit de TVA sur les disques et les cassettes sonores. Cette décision supposant une adhésion des

15 États membres de l'Union européenne, le ministre avait déjà défendu cette position, alors qu'il venait tout juste de prendre ses fonctions, lors du Conseil des ministres de la culture et de l'audiovisuel de l'Union européenne du 23 mai 2002. Dans la foulée, une demande officielle avait été adressée au Commissaire en charge de la fiscalité, Frits Bolkestein, le 24 juillet dernier, cosignée par Jean-Jacques Aillagon, Francis Mer, ministre de l'économie et des finances, et Alain Lambert, ministre délégué au budget. Lors du Conseil du 11 novembre dernier, le ministre a réaffirmé avec vigueur la position française indiquant que : « *Les raisons de cette demande sont culturelles, sociales, économiques et industrielles. La réduction de la TVA, parce qu'elle serait conditionnée par une répercussion sur les prix de détails - les producteurs et les distributeurs s'y sont engagés en France - répondrait à une très forte attente des publics, en particulier des jeunes, pour qui la musique est la première pratique culturelle. Il en résulterait une dynamique vertueuse : au-delà de l'augmentation des ventes liée à la forte sensibilité des consommateurs au prix, ceux-ci seraient incités à prendre davantage de risques et à découvrir de nouveaux courants musicaux. Cela, en retour, inciterait les producteurs à accroître et diversifier leurs investissements en faveur de la diversité musicale et du soutien apporté aux nouveaux talents, au contraire de la tendance actuelle qui se traduit par une*

concentration de l'offre autour des valeurs sûres ». Viviane Reding tout en précisant que Fritz Bolkestein était « *le chef de file en cette matière* » a indiqué que les arguments présentés par la France étaient étudiés attentivement par la Commission et que celle-ci organisera un débat ouvert avec les professionnels du disque au début de l'année 2003. Les positions des États sur le taux de TVA à appliquer au disque et aux cassettes sonores seront dès lors requises. Des propositions seront présentées au Conseil au cours du premier semestre 2003.

Toutes les informations relatives à la position française en faveur d'un taux de TVA réduit sur le disque et les cassettes sonores sont en ligne sur le site du ministère de la culture et de la communication : <http://www.culture.fr>

François Léotard chargé d'une mission pour la baisse de la TVA sur les disques

Jean-Jacques Aillagon a également annoncé aux quinze États membres ainsi qu'à la commissaire européenne en charge de la culture, Viviane Reding, que le gouvernement français venait de désigner François Léotard pour promouvoir cette ambition auprès des pays de l'Union. François Léotard a en effet été l'artisan de la première baisse de la TVA sur les disques et les cassettes sonores lorsqu'il était ministre de la culture et de la communication entre 1986 et 1988. Le choix de cette haute personnalité confirme donc une nouvelle fois le caractère stratégique de ce sujet pour le gouvernement français.

Le conseil des ministres européens de la culture et de la communication du 11 novembre

A l'occasion de la session « éducation, jeunesse et culture » du Conseil de l'Union européenne du 11 novembre, les ministres de la culture et de l'audiovisuel de l'Union européenne ont également :

» adopté une résolution sur la mise en œuvre du plan de travail sur la coopération européenne dans le domaine de la culture. A cet égard, les ministres se sont mis d'accord pour que soient examinées les mesures opérationnelles qui pourraient être prises, tant au niveau des États membres que dans l'Union européenne pour améliorer la mobilité des professionnels de la culture dans l'Europe élargie.

» adopté une résolution sur le contenu des médias interactifs en Europe, laquelle invite les États membres et la Commission à voir comment les contenus interactifs peuvent être utilisés pour promouvoir la diversité culturelle et linguistique de l'Europe.

» discuté d'un éventuel réexamen de la directive télévision sans frontières. Viviane Reding a annoncé pour la fin de l'année la publication d'un rapport d'application de la directive télévision sans frontières ainsi qu'un programme de travail et un calendrier des actions futures avec les responsables politiques et les professionnels du secteur.

Théâtre**VINCENT BAUDRILLER ET HORTENSE ARCHAMBAULT À LA TÊTE DU FESTIVAL D'AVIGNON**

Vincent Baudriller et Hortense Archambault
© Ilka Kramer.

Souhaitant que le Festival d'Avignon « s'impose davantage encore comme le lieu de l'avant-garde et de la création en France et en Europe », Jean-Jacques Aillagon a nommé le 27 novembre, Vincent Baudriller directeur du Festival d'Avignon. Il sera proposé au conseil d'administration de charger Hortense Archambault de la direction adjointe du festival, comme prévu par les statuts de l'association.

Jean-Jacques Aillagon, et Marie-José Roig, député maire d'Avignon et présidente du conseil d'administration, proposent à cette instance et aux collectivités qui en sont les partenaires de charger Vincent Baudriller de la direction du Festival pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} septembre 2003. Sur sa proposition, quatre artistes associés, Thomas Ostermeier pour 2004, Jan Fabre pour 2005, Josef Nadj pour 2006, Frédéric Fisbach pour 2007 accompagneront la mise en œuvre de cette nouvelle étape du festival et enrichiront par leurs

interventions et propositions chacune des éditions.

4 artistes associés pour les 4 éditions à venir

L'artiste associé contribuera à la singularité de chaque édition en présentant au moins une création originale et le cas échéant une pièce de son répertoire inédite en France et en proposant des invitations d'artistes faisant écho à son œuvre et à sa démarche, en prenant part aux réflexions préalables à la programmation et en s'impliquant dans les rencontres, échanges et débats sur les arts de la scène dont Avignon doit être un lieu majeur. La nouvelle direction aura la charge, en liaison avec l'artiste associé, de défendre des choix artistiques affirmés par un nombre resserré de propositions, de faciliter l'accès du public à chaque spectacle à travers des séries plus longues, d'accroître les capacités de production du festival. A cet effet, l'État s'engage à augmenter sa contribution et de manière significative en 2004.

Un contrat d'objectifs

Le festival recherchera aussi un meilleur ancrage sur son territoire et dans son environnement culturel, à travers notamment une articulation privilégiée et contractualisée avec la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon et la Maison Jean Vilar. L'actualisation des statuts pour doter le Festival d'un conseil d'administration resserré et diversifié et la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs permettront aux partenaires publics du festival de s'inscrire dans cette nouvelle dynamique.

ALAIN VAN DES MALIÈRE CHARGÉ D'UNE MISSION SUR LE FESTIVAL OFF

Alain Van der Malière vient d'être chargé par Jean-Jacques Aillagon d'une mission visant à explorer les voies d'une dynamisation nouvelle du festival Off, fortement critiqué de toutes parts aujourd'hui, notamment pour les abus dont les compagnies sont victimes.

LES 4 ARTISTES ASSOCIÉS

Jan Fabre © Malou Swinnen



Frédéric Fisbach © Philippe Delacroix



Josef Nadj © Philippe Delacroix



Thomas Ostermeier © Philippe Delacroix



Jean-Jacques Aillagon et Jean Marie Rausch, maire de Metz.



Jean-Jacques Aillagon et André Rossinot, maire de Nancy.



Sculpture réalisée par un des enfants de l'école Sainte-Eucaire, à Metz.



Assises des libertés locales à l'Arsenal à Metz.



A la demande du ministre Les grands musées en région bénéficieront de prêts renouvelables d'œuvres prestigieuses du musée du Louvre. Le musée des Beaux-Arts de Nancy accueille un ensemble de 14 dessins ainsi que le célèbre tableau « La femme à la perle » de Corot.



Visite du chantier du Frac en compagnie de Gérard Longuet, président du conseil régional, de Bernard Hagelsteen, préfet de région, de Catherine Jacquat, directrice du Frac et de Béatrice Josse, présidente du Frac.



Surplombant l'abbaye de Neumunster, avec Erna Hennicot-Shoepges, ministre de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche du Luxembourg.



Réunion sur la coopération transfrontalière et le francique à la mairie de Sarreguemines. Toutes les photographies ont été prises par Cyrille Guir



Signature du livre d'or avec Peter Müller, ministre-président de la Sarre.

A l'occasion d'un déplacement en Lorraine LE MINISTÈRE POURSUIT SON ÉVALUATION DES PARTENARIATS DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Jean-Jacques Aillagon, accompagné de ses conseillers et des directeurs d'administration centrale du ministère de la culture et de la communication, s'est rendu en Lorraine du 4 au 7 décembre. Après la région Midi-Pyrénées, il a ainsi poursuivi, sur le terrain, son évaluation des politiques culturelles permettant de déboucher sur une amélioration des relations contractuelles entre l'État, les collectivités locales et les acteurs culturels.

Culture et décentralisation

Concluant, le 5 décembre, les assises des libertés locales de la région Lorraine, Jean-Jacques Aillagon a fortement insisté sur la place que la culture devait tenir dans le développement local. Il s'agit d'un enjeu économique et tout autant d'un enjeu démocratique dans la mesure où il ne peut y avoir de cohésion sociale sans valeurs et références reconnues et partagées. La réunion du comité de pilotage sur la décentralisation culturelle en Lorraine qui s'est tenue le 5 décembre après-midi a permis de dresser un premier état du travail accompli. Trois ateliers, « Patrimoine et mémoire », « Création et diffusion » et « Enseignement artistique et formation » se sont en effet réunis à deux reprises depuis l'installation du comité le 25 octobre dernier. Les compte-rendus de ces ateliers et les premières réactions aux propositions ont montré la volonté des représentants des collectivités locales de travailler ensemble et de trouver des solutions novatrices.

La plupart des intervenants ont souligné que la décentralisation culturelle était déjà bien avancée et qu'il convenait surtout de clarifier les rôles et de simplifier les procédures. De nombreux intervenants ont plaidé pour que l'on adopte des solutions pragmatiques qui tiennent compte des territoires et des disparités des moyens dont disposent les collectivités.

Le ministre a souhaité que le groupe de travail « Patrimoine » puisse confronter son point de vue à ceux exprimés dans le récent rapport remis par Jean-Pierre Bady. Les propositions définitives de ces ateliers seront formalisées au cours du mois de janvier et seront discutées par un prochain comité de pilotage.

Enseignement artistique

Jean-Jacques Aillagon a décidé de soutenir la création d'un pôle d'enseignement supérieur et de recherche regroupant la création artistique, les sciences de l'ingénieur et les disciplines gestionnaires. A l'occasion de la réunion tenue à la mairie de Nancy sur les prochaines célébrations Nancy 2005, a été annoncé sous l'appellation ARTEM (Art-Technologie-Management), le regroupement de l'Ecole nationale supérieure d'art de Nancy, l'Ecole nationale supé-

rieure des mines de Nancy et l'Institut de management (ICN). Ils offriront à leurs étudiants des possibilités de formations plus larges pouvant déboucher sur de nouveaux diplômes interdisciplinaires. ARTEM devrait s'installer au centre de Nancy, dans les anciennes casernes Molitor.

Coopération transfrontalière

Le développement de la coopération transfrontalière a fait l'objet de nombreux contacts et échanges au cours de ce déplacement. Le ministre a rencontré à Luxembourg Erna Hennicot-Shoepges, ministre de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Grand Duché et a visité le chantier du futur centre de rencontres internationales et l'institut Pierre Werner qui prendront place dans l'ancienne abbaye de Neumunster.

A Sarrebrück, Jean-Jacques Aillagon s'est entretenu avec Peter Müller, le ministre-président de la Sarre. Ils sont notamment tombés d'accord pour développer prioritairement l'apprentissage réciproque de la langue « du voisin ». Jean-Jacques Aillagon a noté que le recul du « francique » était l'une des causes du recul de l'apprentissage de l'allemand en Lorraine.

A l'issue de cette rencontre, le ministre a annoncé qu'il allait confier à Werner Spies, ancien directeur du musée national d'art moderne, le soin de concevoir une grande exposition sur les échanges artistiques franco-allemands au 20^e siècle, exposition qui se tiendrait notamment à Sarrebrück.

Enfin, à Sarreguemines, Céleste Lett, député-maire, avait réuni une cinquantaine d'acteurs culturels lorrains, sarrois ou luxembourgeois. Le ministre a pu prendre connaissance de leur travail et confirmé le soutien du ministère de la culture aux initiatives permettant de favoriser les échanges et la compréhension réciproque dans cette région des trois frontières.

Un opéra national et une filiale du Centre Pompidou en Lorraine

Jean-Jacques Aillagon a confirmé qu'il avait choisi la Lorraine pour y implanter la première filiale en région du Centre Pompidou. Il a également annoncé qu'il lui semblait souhaitable qu'un pôle lyrique national prenne place en Lorraine compte tenu de l'importance et de la vitalité des établissements déjà en place. Le ministre précisera prochainement la localisation et les conditions de mise en place de ces deux nouvelles institutions en présence des élus lorrains directement concernés.

LE MUSÉE MATISSE AGRANDI ET RÉNOVÉ



Vue du musée : Florian Kleinefenn © Musée Matisse

Le nouveau musée Matisse, agrandi et rénové, a été inauguré au Cateau-Cambrésis le 8 novembre 2002, cinquante ans jour pour jour après l'inauguration du musée créé par Matisse dans sa ville natale. Le ministère de la culture et de la communication a largement soutenu depuis l'origine cette opération.

Les collections du musée Matisse, considérablement enrichies au fil du temps après le don inaugural de 82 œuvres effectué par Henri Matisse en 1952, rendaient nécessaire un agrandissement et une modernisation de l'établissement.

Les travaux, confiés par le Conseil Général du Nord aux architectes nancéens Laurent et Emmanuelle Beaudoin, ont commencé en janvier 2000 : ils ont permis de préserver et de rénover le petit palais du XVIII^e siècle qui abrite le musée depuis 1982, et de lui adjoindre un bâtiment de briques et de verre, qui associe avec harmonie le classique et le contemporain. Dans la nouvelle salle d'exposition temporaire dont dispose désormais le musée, est pré-

sentée, à l'occasion de la réouverture, une importante exposition. Réalisée à partir de la donation Tériade, elle permet de découvrir vingt-sept livres de peintres et cinq cents gravures tirées de ces ouvrages et réalisées par les plus grands artistes de la première moitié du XX^e siècle : Picasso, Bonnard, Chagall, Miro, Matisse, Giacometti, Beaudin, Gris, Léger, Gromaire, Laurens, Villon...

Musée Matisse

musée départemental
du Cateau-Cambrésis,
Palais Fénelon - 59360 Le Cateau-
Cambrésis.

Tél. : 03 27 84 64 50.

Financement

coût des travaux :

11,43 millions d'euros.

État : 1,52 million d'euros (13,33%) ;

Conseil Général du Nord :

5,11 millions d'euros (44,67%) ;

Région Nord-Pas-de-Calais :

1,52 million d'euros (13,33%) ;

Union européenne (FEDER) :

3,28 millions d'euros (28,66%).

La campagne de restauration

Plusieurs opérations de restauration ont été menées, avec l'aide du ministère de la Culture et de la Communication, à l'occasion de cette réouverture. Effectuées

sous l'égide du département conservation-restauration du Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF), elles ont notamment permis de restaurer in situ le plafond provenant de l'hôtel Régina, à Nice, où habita Matisse (*Portrait de Claude, Gérard et Jacqueline*, petits-enfants de l'artiste). Cette opération phare du programme de restauration a pu être réalisée grâce au concours de la Fondation BNP Paribas.

La collection du musée

La collection du musée comprend quelque 170 œuvres issues de dons et de legs de la famille Matisse, d'importants dépôts de l'État et d'acquisitions réalisées avec l'aide du FRAM et du Fonds du Patrimoine. Elle comprend également une importante donation d'Auguste Herbin, maître de l'abstraction géométrique et natif, comme Matisse, du Cateau-Cambrésis. Baignés par la lumière du Nord, douce et modulée, les nouveaux volumes du musée permettent de donner à chaque œuvre l'espace qu'elle requiert, qu'il s'agisse de peintures, de gouaches découpées, de dessins ou de sculptures.

Arts plastiques

GEORG BASELITZ FAIT UNE DONATION A L'ENSBA

A la suite d'une exposition de ses estampes maniéristes dans la Chapelle des Petits-Augustins, à l'École nationale supérieure des beaux-arts, Georg Baselitz vient d'offrir trois dessins à l'établissement. Ces œuvres, reprenant des motifs soviétiques des années 30 et 50, datent de 2001 et ont précédemment été exposées par la galerie Thaddaeus Ropac. Elles sont de techniques différentes : encre indienne et aquarelle sur papier d'une part, et deux dessins à la plume et au lavis d'encre de Chine, d'autre part. Ce geste témoigne de la qualité des relations qui se sont établies entre Georg Baselitz et l'Ensba, autour de la manifestation qu'elle lui a consacrée. Il a inauguré aussi un cycle d'événements qui permettra à l'Ensba, dans cet espace hors du commun qu'est la Chapelle des Petits-Augustins, de faire entrer en résonance patrimoine et création actuelle.

Jana Sterbak

Un même mouvement de générosité a conduit l'artiste tchèque Jana Sterbak, aux termes de son exposition *La Lune à l'école* présentée en novembre dernier à l'Ensba dans le cadre de Bohémia Magica, à offrir à l'établissement deux de ces « lunes de verre » soufflées au CIRVA à Marseille, établissement soutenu par la DAP.

École nationale supérieure
des beaux-arts,
tél. : 01 47 03 50 00, mél :
info@ensba.fr et info@ensba.fr



Georg Baselitz - Sans titre (le dessin représente le peintre Frida Kahlo), plume, encre noire et lavis d'encre de Chine © JM Lapellerie, ENSBA.

Dossier

Les propositions du gouvernement sur la violence à la télévision

23 décembre 2002 - n° 102

Après la remise, le 14 novembre dernier, des conclusions du rapport de la commission dirigée par Blandine Kriegel sur la violence à la télévision et après un débat nourri, parfois vif, Jean-Jacques Aillagon a rapidement décidé de faire connaître la position du gouvernement sur les enjeux du débat. Rappelant qu'il se sentait « *très proche de l'esprit républicain qui anime ses analyses et ses propositions : faire confiance à la liberté et à la responsabilité* », le ministre a également précisé qu'il lui semblait également « *nécessaire de faire prévaloir le droit des enfants* ».

« *Les relations entre la télévision et la violence de notre société, a-t-il poursuivi, suscitent depuis longtemps des débats récurrents. Le rapport apporte une réponse pondérée : sans faire de la*

télévision le bouc émissaire, il retient l'existence d'un « effet net » de la violence à la télévision. Cette réalité nous renvoie à notre responsabilité. Je note également que le rapport propose une définition discriminante de la violence : « la force déréglée qui porte atteinte à l'intégrité physique ou psychique pour mettre en cause dans un but de domination ou de destruction l'humanité de l'individu » et qu'il insiste à juste titre sur la nécessité de faire prévaloir le droit des enfants, dans le cadre d'une démarche volontaire et responsable des différents acteurs sociaux et culturels. Face à cette analyse, le rapport fait un certain nombre de recommandations. Elles s'adressent tant à l'État qu'aux diffuseurs, éditeurs et distributeurs de chaînes ».

Après avoir reçu le 14 novembre dernier le rapport commandé à Blandine Kriegel sur la violence à la télévision, le ministre a précisé, le 26 novembre, au cours d'un point presse, les mesures que le gouvernement entend mettre en œuvre.

La responsabilité des diffuseurs et des éditeurs

« Tout d'abord, a noté le ministre, le rapport appelle les diffuseurs et éditeurs à un comportement responsable et leur recommande un certain nombre de mesures ». Sur la question de la pornographie, « qui doit être mise hors de portée des enfants », il remarque que les débats lancés par la recommandation du CSA de juillet dernier et développés au sein de la commission Kriegel ont suscité une prise de conscience et amené les diffuseurs à proposer la généralisation de mesures de double cryptage qui permettent de protéger les enfants du risque de tomber sur des programmes pornographiques : le double cryptage est déjà appliqué depuis le 18 novembre par CanalSatellite et pour ce qui est de la diffusion de Canal+ en analogique, la chaîne a proposé un système d'option qui permettra aux abonnés de choisir d'avoir accès ou non aux films pornographiques.

Le CSA a confié à un cabinet d'experts le soin d'examiner l'efficacité des systèmes de double cryptage proposés par les chaînes.

Enfin, le rapport propose également le « détachement des abonnements aux spectacles ou aux

chaînes pornographiques des autres bouquets proposés ». Cette mesure relève avant tout des distributeurs de bouquets (satellite et câble). « J'ai demandé à la Direction du développement des médias, a ajouté le ministre, de se rapprocher des diffuseurs pour examiner les suites qu'il conviendra de donner ».

La diffusion des programmes violents

Au-delà des films de cinéma, qui ne représentent qu'une faible proportion des programmes diffusés entre 7h et 22h30, il apparaît nécessaire que les diffuseurs fassent preuve de responsabilité : qu'ils s'assurent qu'aucun programme violent, selon la définition proposée par la Commission Kriegel, n'est diffusé sur cette tranche horaire (notamment les bandes annonces et publicités...) Sur le plan de la méthode, le ministre a déclaré vouloir se rapprocher du CSA pour voir avec les diffuseurs de quelle manière apporter ce type de garantie au public. Il relève toutefois que cette démarche n'est valable que pour les chaînes généralistes. Les chaînes thématiques ou cryptées, notamment les chaînes « cinéma », relèvent quant à elles d'une problématique différente. « Afin de permettre aux parents de s'abonner en toute connaissance de cause, a souligné Jean-Jacques Aillagon, je souhaite que les bouquets envisagent la possibilité d'indiquer dans leurs outils de promotion et de communication, pour chaque chaîne proposée, la proportion de programmes déconseillés à certains publics diffusés entre 7h et 22h30. La mise en œuvre effec-

LES PRÉCONISATIONS DU RAPPORT KRIEDEL

Favoriser des démarches volontaires de la part des chaînes rendant plus visibles les orientations prises : rendre publique une charte de déontologie ; vérifier que leurs fictions télévisuelles respectent les critères de la Commission de classification des films ; mettre en place des comités de contacts consultatifs ; appliquer une nouvelle signalétique positive pour les programmes « jeunesse ».

Renforcer le volet éducatif : diffusion d'émissions incitant au respect d'autrui et au dépassement de la violence ; des émissions éducatives de ce type, diffusées en priorité dans les tranches horaires des programmes pour la jeunesse, en particulier par les chaînes publiques ; un programme éducatif d'apprentissage de la lecture critique de l'image élaboré conjointement par des éducateurs et des réalisateurs.

Le CSA doit voir sa capacité à infliger des amendes aux contrevenants renforcée La création d' « une commission d'évaluation de la dérive violente sur les chaînes télévisées et du respect des règles »

L'aménagement de l'article L 227-24 du code pénal pour en permettre l'utilisation effective

La question spécifique de la classification des films de cinéma La classification des autres programmes que les films de cinéma

tive par les chaînes thématiques de la signalétique fixée par le CSA doit également être irréprochable ».

Rendre plus visibles les orientations déjà prises

En ce qui concerne le service public, le ministre a répété qu'il était attaché à ce qu'il continue à « se montrer exemplaire ». Ainsi, a-t-il poursuivi, « je note qu'il y a déjà, à France Télévision, une charte d'antenne, un médiateur, et à France 5, un comité des programmes. Cette organisation devra s'articuler avec la mise en place du « comité consultatif des programmes » institué par la loi du 1^{er} août 2000 mais qui n'a pas encore été mis en œuvre ».

Les chaînes thématiques devront elles aussi faire l'objet d'une réflexion spécifique, vu leur nombre important, puisqu'elles sont maintenant 150 environ.

Renforcer le volet éducatif

Le ministre a aussi insisté sur le renforcement du volet éducatif

des chaînes afin de donner aux enfants une approche critique et de leur inculquer le respect d'autrui. Le rapport commandé à Catherine Clément en juillet dernier apportera des recommandations sur d'autres programmes ou d'autres façons de les agencer qui pourraient encore mieux trouver leur place sur la télévision publique. « Je demanderai au Président de France Télévisions, a indiqué Jean-Jacques Aillagon, de me faire des propositions très rapidement ». En ce qui concerne les chaînes privées, il a ajouté « qu'il n'est pas envisageable de leur fixer des obligations de programmation de ce type de façon réglementaire ».

Améliorer les possibilités de sanction des infractions par le CSA ou par le juge

Le rapport estime que le CSA doit voir sa capacité à infliger des amendes aux contrevenants renforcée. Pour pouvoir assurer ses missions, il doit pouvoir

LA VIOLENCE SELON LA COMMISSION KRIEDEL

Le rapport propose une définition de la violence : « la force déréglée qui porte atteinte à l'intégrité physique ou psychique pour mettre en cause dans un but de domination ou de destruction l'humanité de l'individu ».

LES HEURES DE DIFFUSION DU CINÉMA

Une exception, qui est une tolérance, existe pour les programmes de catégorie III (-12 ans) : un certain nombre d'œuvres peuvent être diffusées en première partie de soirée sur chaque chaîne tous les ans (4 œuvres). « *Je pense que cette exception, a précisé le ministre, à l'appréciation du CSA, doit être conservée tout en étant utilisée de façon à privilégier les films de réelle qualité artistique plutôt que les plus « violents », au sens de la définition proposée par le rapport. Cette question fera l'objet d'une concertation avec les chaînes, en liaison avec le CSA.* ».

prendre des sanctions pécuniaires. Or les règles qui régissent ses interventions limitent aujourd'hui sa capacité à agir. En conséquence, le rapport propose de revoir les pouvoirs de sanction du CSA. Cette demande rejoint d'ailleurs celle qu'avait récemment faite à Jean-Jacques Aillagon le président du CSA. « *Nous étudierons très prochainement au Parlement, a indiqué le ministre, une disposition législative en ce sens.* » De plus le rapport préconise la création d'une commission d'évaluation de la dérive violente sur les chaînes télévisées et du respect des règles. « *J'approuve cette excellente recommandation, a précisé le ministre. Elle aurait à l'évidence sa place au sein du CSA, cette décision est cependant du ressort de cette autorité indépendante.* ».

Le rapport préconise aussi d'aménager l'article de loi L227-24 du code pénal pour en permettre l'utilisation effective. Cet article du code pénal condamne

toute activité de « *transport, de fabrication ou de diffusion d'un message à caractère violent ou pornographique de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine (...) lorsque ce message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur* ». Il est cependant d'application trop complexe et, de ce fait, peu usité. Le rapport propose d'aménager cet article de loi pour en rendre l'utilisation plus effective.

La classification des films

Le cinéma se distingue des autres programmes audiovisuels en ce qu'il est une œuvre de création destinée avant tout à rencontrer le public dans une salle, dans le cadre d'une démarche volontaire de la part du spectateur. Il est d'ores et déjà très encadré de façon à permettre à chaque individu de faire ses choix de façon éclairée. D'où l'existence d'une commission de classification des films qui dispose d'outils précis : interdic-

LA DIFFUSION DES PROGRAMMES VIOLENTS ET PORNOGRAPHIQUES ENTRE 7H ET 22H30, SUR LES CHAÎNES EN CLAIR :

- ① Pour les œuvres pornographiques, l'autorisation existe déjà uniquement entre 0 et 5 h du matin (catégorie V).
- ② En ce qui concerne la violence, cette préconisation doit être appréciée en fonction de la définition proposée par la Commission qui ne recouvre pas les catégories de programmes existantes. A l'évidence, nombre de films de catégorie III (-12 ans) ne peuvent être considérés comme d'une « force déréglée... »
- ③ Blandine Kriegel elle-même rappelait vendredi dernier lors d'un colloque que cette préconisation visait essentiellement les films de catégorie IV (-16 ans) et V (-18 ans).
- ④ Des dispositions existent déjà dans les conventions entre les chaînes et le CSA pour limiter ces types de programmes : a) l'heure limite pour la catégorie IV (-16 ans) est 22 h 30 ; b) elle est de 22 h 00 pour la catégorie III (-12 ans) ; c) pour ce qui est des horaires matinaux (7H proposé par le rapport), je demande à la DDM de conduire une étude complémentaire pour affiner la question afin de tenir compte le cas échéant des habitudes de consommation télévisuelle en zone urbaine.

tions aux moins de 12 ans/ 16 ans/ 18 ans, X, interdiction absolue. « *Je suis attaché au maintien de cette commission, a déclaré le ministre, qui doit rester propre au cinéma pour mieux en respecter la spécificité.* » Il a précisé que « *la Commission de classification des films doit rester* » selon lui « *placée auprès du ministre de la culture et de la communication, qui doit en rester l'arbitre en cas de contestation. Cette formule a montré son utilité et sa pondération. Le rapport propose cependant des pistes d'évolution qui me semblent intéressantes. En particulier en ce qui concerne ses modalités de décision et sa composition. Sur cette question, je souhaite que le directeur général du CNC engage très rapidement une concertation avec toutes les parties concernées de façon à me faire des propositions.* ».

La classification des autres programmes que les films de cinéma

Le rapport insiste sur la diffé-

rence de régime existant entre les films projetés en salle de cinéma et l'ensemble des images auxquelles les enfants et les jeunes peuvent avoir accès. « *Je suis sensible à la proposition de la commission de faire évoluer les règles applicables aux vidéo et DVD proposant des programmes autres que des films sortis en salle et déjà classifiés, ainsi qu'aux jeux vidéo, a précisé Jean-Jacques Aillagon. Sur cette catégorie d'œuvres, la création d'une Commission spécifique me semble la voie la plus appropriée. Là encore, je souhaite que David Kessler puisse me remettre un rapport de proposition après avoir consulté les professionnels concernés. Il s'agit là d'un sujet interministériel (Intérieur, Famille, Education) sur lequel le gouvernement arrêtera ses décisions sur la base de ces propositions.* ».

SUCCÈS POUR LA BIENNALE DE DESIGN DE SAINT-ETIENNE



Frédéric Ruyant, Vallauris, 2002, commande publique © Morgane Le Gall

« Grâce à sa Biennale, a déclaré Jean-Jacques Aillagon lors de l'inauguration de la Biennale de Design de Saint-Etienne le 16 novembre, *Saint-Etienne est devenue dans notre pays la ville référence en matière de design, au même titre que Cannes pour le cinéma et Angoulême pour la bande-dessinée* ».

A l'occasion de cet évènement, le ministre a encouragé la ville de Saint-Etienne et la communauté d'agglomération à mener à son terme le projet de Centre international du design qu'elles sont en train d'élaborer en partenariat avec la Région et l'État. Ce centre, qui devrait s'implanter sur le site de l'ancienne Manufacture Royale d'armes, comprendra notamment un pôle formation avec une école des Beaux-Arts. Parmi de nombreuses manifestations, on a pu découvrir un nouvel accrochage des collections Design du Musée d'art moderne de Saint-Etienne, enrichi de dépôts du FNAC, ainsi que l'importante exposition « - & + ». Par ailleurs, l'opération « Des designers à Vallauris, 1998-2002 », marque de façon exemplaire la rencontre du design contemporain et des savoir-faire traditionnels.

« - & + » : une présentation exceptionnelle de la collection « Design » du FNAC

« - & + », une exposition conçue par Christine Colin, inspecteur chargé du design à la DAP et réalisé en collaboration avec l'équipe du musée, rassemble 620 objets d'usage quotidien créés par une cinquantaine de designers internationaux, tous représentatifs des années 1980-2000 ; elle fait suite à deux manifestations de premier plan organisées à Taïpei en 2001 et Séoul en 2002, dans lesquelles Christine Colin proposait une première mise en perspective de la collection Design du FNAC, ensemble ouvert qui comporte plus de 3 000 pièces et se situe au premier rang des collections européennes en ce domaine. 15 cellules sont consacrées à des designers européens parmi les plus significatifs : on y voit ainsi les travaux de Ettore Sottsass, Gaetano Pesce, Ron Arad, Jasper Morrison, Droog Design, Maarten van Severen ou encore Philippe Starck. Par ailleurs, des pièces de près de 95 designers de toutes générations et de 16 nationalités sont présentées selon la thématique « moins et/ou plus », qui scande les discussions des designers et architectes contemporains.

La section Design du FNAC diffuse ainsi entre 300 et 700 pièces par an et nourrit, par des dépôts ponctuels et renouvelables, les collections de nombreuses structures, tel le Musée d'art moderne de Saint-Etienne qui, dans le cadre d'une convention renouvelée, bénéficie d'œuvres essentielles à sa programmation.

« Des designers à Vallauris, 1998-2002 » : la rencontre exemplaire du design d'aujourd'hui et des savoir-faire traditionnels

Depuis sa création, la DAP met en œuvre une politique destinée à soutenir et à renforcer le développement du design ; la commande publique est l'un des outils privilégiés de l'action qu'elle mène avec ses partenaires. La Biennale de Design a présenté « Des designers à Vallauris, 1998-2002 » ; fruit de la volonté conjointe du ministère de la culture et de la Ville de Vallauris, cette opération a confronté des designers à des potiers de Vallauris, dotés d'un savoir-faire artisanal, exceptionnel et historique.

Au-delà des quatre premiers exemplaires, destinés au FNAC, au Musée de Vallauris, au designer et au potier, l'objectif consiste à produire de petites séries d'objets abordables pour un large public. La présente exposition a permis, pour la première fois, de découvrir l'ensemble des pièces réalisées depuis cinq ans par treize designers de renom : Martin Szekely, Olivier Gagnère, François Bauchet, Ronan Bouroullec, Pierre Charpin, Jasper Morrison, Radi Designers (Laurent Massaloux, Olivier Sidet, Robert Stadler et Florence Doléac), Roger Tallon, Frédéric Ruyant, ainsi que Patrick Jouin.

« - & + »

Les collections design du FNAC : 1980-2000, au Musée d'Art Moderne de Saint-Etienne Métropole, jusqu'au 9 février 2003. Tél : 04 77 79 52 52

« - & + »

Le design dans la collection du Fonds national d'art contemporain Centre national des arts plastiques & Michel Baverey Editeur 40 euros



Tejo Remy, Commode à tiroirs, 1991, collection FNAC © Droog Design

Industries culturelles**LE RAPPORT SUR LES INDUSTRIES TECHNIQUES DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL**

Jean-Jacques Aillagon a reçu, le 4 novembre, le rapport de Pierre Couveinhes, ingénieur en chef des mines, qui vise à établir un diagnostic et des recommandations concernant les industries techniques du cinéma et de l'audiovisuel. Ce travail a été réalisé à l'issue de plusieurs mois de concertation avec l'ensemble des partenaires concernés : syndicats, organisations professionnelles, entreprises, créateurs, producteurs, diffuseurs. Jean-Jacques Aillagon va en étudier les préconisations et fera prochainement connaître les conclusions qu'il entend en tirer.

Ce rapport est disponible sur le site : www.cnc.fr

Action culturelle**UNE MISSION SUR LES LIENS ENTRE CULTURE ET MONDE DU TRAVAIL**

Jean-Jacques Aillagon a confié à Odette Grzegorzulka, ancienne députée de l'Aisne, une mission d'évaluation et de propositions destinée à développer les liens entre les institutions culturelles et le monde salarié dans le cadre de l'entreprise. Ce choix d'une personnalité de terrain, qui a exercé des responsabilités dans plusieurs directions du ministère, correspond au souci du ministre de favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre de nos concitoyens. Dans le cadre de ses rencontres avec les organisations syndicales et les responsables culturels, Odette Grzegorzulka analysera les exemples les plus significatifs d'actions communes entre les structures dépendant du ministère et le milieu de l'entreprise. Elle proposera des actions susceptibles de donner un nouvel élan à la politique du ministère en direction du monde du travail. Cette mission est placée auprès de Michel Clément, délégué au développement et à l'action territoriale. Le premier rapport d'étape sera remis début 2003, le rapport final avant l'été.

Contact : DDAT, 01 40 15 78 52.

Musée**LE MUSÉE DU MOYEN-ÂGE MIS EN LUMIÈRE**

Au sein du Quartier latin, le musée national du Moyen Âge brille d'un nouvel éclat depuis le 28 novembre. Le ministère de la culture et de la communication (DMF) avec le soutien de la Fondation Electricité de France, a procédé à la mise en lumière des façades de l'hôtel de Cluny.



Mise en lumière du musée national du Moyen Âge avec le soutien de la fondation EDF © Pierre Berenger

Accord France-Canada COOPÉRATION ET ÉCHANGES DANS LE DOMAINE DES MUSÉES

Date limite de dépôt des dossiers : 3 février 2003

L'accord franco-canadien de coopération et d'échanges dans le domaine des musées existe depuis 1990 et fait l'objet chaque année d'un nouvel appel d'offres. En 2003, outre les projets qui ont pour objectif de créer et de développer des liens privilégiés et durables entre les institutions muséales de la France et du Canada et entre les professionnels de la muséologie des deux pays, une attention particulière sera portée envers ceux qui privilégient l'accueil de jeunes professionnels et s'inscrivent dans l'un des thèmes ou événements suivants : le développement des relations entre le patrimoine naturel et le patrimoine culturel, l'organisation et la gestion des musées, les arts premiers, le 400^e anniversaire de la Nouvelle France.

L'appel d'offres est en ligne sur le site : <http://www.culture.fr/culture/actualites/index-politique.htm>

LE RAPPORT HADAS-LEBEL SUR LE DROIT D'AUTEUR DES SALARIÉS : POURSUIVRE LA CONCERTATION

La mission confiée, le 14 octobre dernier, à Raphaël Hadas-Lebel sur la mise en œuvre du droit d'auteur dans le cadre du statut de salarié a permis, après une large consultation de l'ensemble des partenaires concernés de réaliser des avancées significatives sans arriver encore à un consensus global. La concertation doit donc se poursuivre.

Cette mission délicate, impartie dans un bref délai, visait à rechercher les solutions pour remédier aux difficultés d'application du droit de la propriété littéraire et artistique aux créateurs placés en lien de subordination avec leur employeur. La mission a permis de réaliser de réelles avancées et de faire apparaître des points d'entente. Néanmoins, un consensus autour d'une solution équilibrée et satisfaisante n'a pas pu être trouvé. Raphaël Hadas-Lebel suggère en conséquence que les services du ministère de la culture et de la communication prolongent sa mission par une expertise approfondie des différents secteurs professionnels concernés, de leur environnement économique et des pratiques contractuelles individuelles et collectives. Jean-Jacques Aillagon a décidé de suivre cette recommandation et espère que cette expertise complémentaire permettra de dégager des solutions consensuelles dans le courant de l'année prochaine.

Le rapport de Raphaël Hadas-Lebel peut être consulté sur le site du ministère de la culture et de la communication : www.culture.gouv.fr

Raphaël Hadas-Lebel : « il faut poursuivre la concertation »

« Le contexte actuel, en dépit des rapprochements esquissés, n'aura pas permis jusqu'ici d'élaborer un dispositif qui, satisfaisant de manière équilibrée à ces principes, recueille un consensus suffisant. Certaines pistes intéressantes n'en ont pas moins été explorées, qui lient une levée de la prohibition touchant la cession des œuvres futures à la mise en place de garanties substantielles en faveur des auteurs salariés, notamment le respect des diverses dispositions du CPI et la conclusion d'accords collectifs.

C'est la mise en forme de ce type de solution qu'il importe donc d'explorer, dans le prolongement des efforts déjà entrepris. Eu égard aux appréciations divergentes qui sont apparues à l'occasion de cette mission quant à la nature même des difficultés à résoudre, il conviendra de procéder, en concertation avec les différentes parties en présence, à une analyse précise, secteur par secteur, des difficultés concrètes constatées dans le fonctionnement du système actuel, en recherchant, de façon aussi pragmatique que possible, les solutions qu'elles peuvent appeler.

Dans cette perspective, un double travail d'approfondissement technique et de poursuite de la concertation devra donc être assuré au cours des prochains mois, en liaison étroite avec les organisations professionnelles et syndicales, par la Direction du développement des médias (DDM), en ce qui concerne le secteur de la presse, et par les services compétents du ministère de la culture et de la communication, autour de la Direction de l'administration générale (DAG), pour les autres secteurs. Une discussion au sein du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique devrait ensuite intervenir à l'issue de cette phase nécessaire d'analyse et de cette concertation ».

SENSIBILISER LES FRANÇAIS À L'ARCHITECTURE

Une campagne d'affichage du ministère de la culture et de la communication s'ouvre entre janvier et juillet 2003



« Avec l'architecture, donnons de la qualité à la vie » est le label de la campagne d'intérêt général lancée par le ministère de la culture et de la communication pour sensibiliser les Français à l'architecture contemporaine, et qui se déroulera de janvier à juillet 2003.

Cette campagne répond à deux objectifs :

» sensibiliser à l'architecture quotidienne, en mettant à la disposition du public les bases

d'une culture architecturale ;
» inciter les maîtres d'ouvrage publics et privés à recourir davantage aux professionnels de la construction et du bâtiment au premier rang desquels figurent les architectes.

Le logo de la campagne aura la forme d'un petit personnage sautillant que l'on retrouvera tout au long du premier semestre sur chacune des trois affiches qui seront diffusées. Trois affiches, trois slogans. La pre-

mière fait appel à la corde sensible des Français, c'est le patrimoine : « *L'architecture d'aujourd'hui est souvent le patrimoine de demain* ». Seconde série, destinée aux maires et aux décideurs locaux : « *Pour rendre une commune moins commune, rien ne vaut l'architecture* ». Enfin, troisième thème : « *Grâce à l'architecture, les maisons se suivent, mais ne se ressemblent pas* ». Nous vous livrons ces affiches en avant-première.

Info : www.aimerlarchi.culture.fr

Cinéma

LA FRANCE ET LA CORÉE DU SUD S'ENGAGENT À PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

David Kessler, directeur général du Centre national de la cinématographie (CNC) et son homologue coréen, Lee Choong Jik, Président de la Korean Film Commission (Kofic) ont signé, à Pusan, un accord de coopération destiné à renforcer les liens cinématographiques et instaurer un véritable dialogue entre leurs deux institutions.

La Corée, en instaurant des mesures réglementaires (quotas par écran) et un système de soutien au cinéma, a su conserver une part de marché importante (près de 50%) et a développé ainsi une politique en faveur du cinéma proche de celle menée par les pouvoirs publics français.

C'est pourquoi cet accord a été placé sous le thème de la préservation et de la promotion de la diversité culturelle. Il doit permettre un accès facilité aux systèmes de soutien nationaux respectifs et une plus grande collaboration entre les deux pays dans tous les secteurs de la filière cinéma (distribution, formation, festivals, patrimoine).

Premier accord de coopération signé par le CNC, les termes de celui-ci prévoient une évolution possible vers un accord de coproduction, soumis à la révision de la position du gouvernement coréen en matière de libéralisation des secteurs audiovisuel et cinématographique. Il marque une très forte volonté commune de défendre une production cinématographique diversifiée, à l'heure où vont s'engager les négociations à l'OMC.

PRÉCISION

A la suite de l'information parue dans la Lettre d'information du 28 octobre dernier, nous précisons que Daniel Colling est bien le président du Centre national de la chanson, de la variété et du jazz (CNV) tandis que le directeur du CNV est Antoine Masure, ancien directeur du Fonds de soutien.

GILBERTE BRASSAÏ FAIT UNE DONATION EXCEPTIONNELLE À L'ÉTAT

300 œuvres présentées lors de l'exposition Brassai entrent au Centre Pompidou

Une donation exceptionnelle vient d'être signée le 2 décembre dernier en présence de Gilberte Brassai, veuve du grand photographe décédé en 1984, de Jean-Jacques Aillagon et du président du Centre Pompidou, Bruno Racine. Elle concerne un ensemble de 198 tirages originaux, 36 dessins, 37 sculptures et 18 épreuves couleur du maître. Les termes de la donation stipulent que les tirages photographiques qui seront déposés au Musée national d'art moderne soient accompagnés des négatifs pour permettre de diffuser les images de l'artiste par le biais de la Réunion des musées nationaux. Par ailleurs, l'œuvre de Brassai devra aussi faire l'objet de présentations régulières tandis que le fonds collecté devra pouvoir être consulté par le public spécialisé et par les chercheurs. Rappelons que Brassai a réalisé une œuvre multiforme de photographe, bien sûr, mais aussi de peintre et de sculpteur tout à fait remarquable. Compagnon de route des surréalistes entre les deux guerres, il a toujours su conserver son indépendance et son sujet le plus connu est le Paris nocturne dont, à partir des années 30, il « *fait jaillir le réel* » à travers des cafés, des prostituées et autres scènes de la rue.

LE RAPPORT SUR PATRIMOINE ET DÉCENTRALISATION A ÉTÉ REMIS

Jean-Jacques Aillagon a reçu le 18 novembre dernier, le rapport de la Commission « patrimoine et décentralisation », qui lui a été remis par son président Jean-Pierre Bady, Conseiller maître à la Cour des comptes, en présence des membres de la commission.

Ce rapport, qui avait été commandé par le ministre en juillet dernier, propose 29 mesures pour une politique nationale du patrimoine, visant à améliorer le fonctionnement de la politique de protection du patrimoine, à transférer certaines compétences de l'État aux collectivités territoriales et à mieux associer le secteur privé (propriétaires privés, associations, et Fondation du patrimoine).

Ces propositions seront l'objet, au cours des prochaines semaines, d'un examen attentif et de consultations menées par le ministre de la culture et de la communication, qui décidera alors des suites à leur donner et du calendrier et des modalités de mise en œuvre.

Le rapport de Jean-Pierre Bady est disponible sur le site Internet du ministère de la culture et de la communication : <http://www.culture.gouv.fr>.

Audiovisuel

JACQUES CHARPILLON REND SON RAPPORT SUR L'ADAPTATION DE LA TÉLÉVISION AUX PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Jacques Charpillon, inspecteur général de l'administration des affaires culturelles a remis le 24 octobre à Jean-Jacques Aillagon un rapport sur « *L'adaptation des programmes télévisés aux personnes sourdes et malentendantes* ». Jacques Charpillon a indiqué que près de 10 % de nos concitoyens sont sourds ou malentendants à des degrés divers et une bonne partie d'entre eux rencontre de grandes difficultés pour suivre correctement les programmes télévisés. Cela rend leur intégration dans la société française problématique. Leur accès à la culture et à l'information sont des objectifs prioritaires pour le Gouvernement, dans le cadre des orientations tracées par le Président de la République.

Constats

Depuis le début des années 1980, les sociétés de télévision, tant privées que publiques, se sont efforcées de développer le sous-titrage des programmes à l'intention des personnes sourdes et malentendantes. De 275 heures en 1984, le volume de programmes sous-titrés est passé en 2001 à plus de 5 200 heures sur l'ensemble des chaînes hertziennes, soit environ 10 % de l'ensemble des programmes. Des progrès restent cependant nécessaires, d'autant qu'à l'étranger, notamment dans les pays de l'Union européenne, les chaînes de télévision publiques et privées font des efforts d'adaptation souvent supérieurs aux nôtres : au Royaume-Uni, par exemple, 75 à 80 % des programmes sont sous-titrés.

Jean-Jacques Aillagon a adressé le rapport de Jacques Charpillon aux présidents des sociétés de télévision. Il a demandé plus particulièrement aux chaînes publiques de lui proposer un plan de rattrapage en faveur de l'adaptation de leurs programmes aux personnes sourdes et malentendantes.

Le rapport de Jacques Charpillon peut être consulté en ligne sur le site de la direction du développement des médias : www.ddm.gouv.fr.

14/Actualité

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
23 DÉCEMBRE 2002

Exposition

KODIAK, ALASKA : LES MASQUES DE LA COLLECTION ALPHONSE PINART

Jusqu'au 20 janvier 2003

L'exposition - la première à être organisée par le musée du quai Branly - permet de découvrir des œuvres réalisées dans l'archipel de Kodiak, au sud de l'Alaska, où s'était développée une tradition du masque à la fois proluxe et originale. Elle a été conçue à partir de la collection d'Alphonse Pinart, constituée sur le terrain entre 1871 et 1872 et qui comprend plus de quatre-vingt spécimens (soit les deux tiers des pièces kodiak existant au monde). En rassemblant des œuvres dispersées dans diverses institutions muséales (parmi lesquelles le château-musée de Boulogne-sur-Mer, qui possède l'essentiel des masques rapportés par Alphonse Pinart), l'exposition est l'occasion de prendre une vue globale de cette exceptionnelle collection et de découvrir un art fascinant.

« Kodiak, Alaska. Les masques de la collection Alphonse Pinart du château-musée de Boulogne-sur-Mer ». Musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie, 293, avenue Daumesnil - 75012 Paris.



Exposition

RITUELS TIBÉTAINS VISIONS SECRÈTES DU V^e DALAÏ LAMA (1617-1682)

Jusqu'au 24 février 2003

Figure politique et religieuse majeure de l'histoire du Tibet (qu'il unifia à partir de 1642),

le v^e Dalai Lama consigna par écrit, pendant toute sa vie, ses expériences visionnaires. Le manuscrit de ses « Visions secrètes » - qui fait partie de l'importante donation sous réserve d'usufruit consentie en 1989 par Lionel Fournier au musée Guimet - est l'une des quelques versions manuscrites existantes de ce texte... et la plus remarquable par ses illustrations. L'exposition présentée au musée des Arts asiatiques - Guimet permet, pour la première fois, de découvrir et d'admirer ce manuscrit, accompagné par la totalité de ses illustrations (environ 180 œuvres). Sont également présentés de nombreux objets rituels ainsi que plusieurs éléments de mobilier liturgique, présents dans les chapelles dédiées aux divinités gardiennes et encore peu connus en Occident.

« Rituels tibétains. Visions secrètes du Vème Dalai Lama ». Musée des Arts asiatiques - Guimet, 6, place d'Iéna - 75116 Paris.



Publication

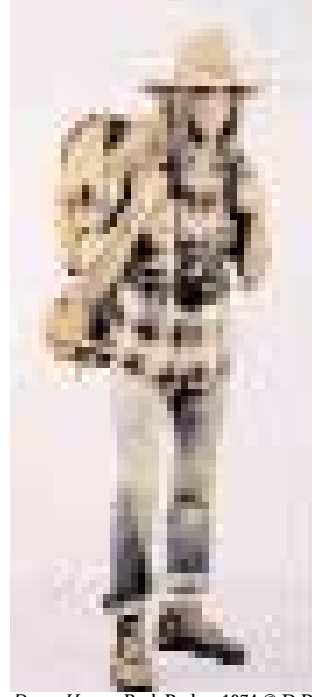
HISTOIRE ADMINISTRATIVE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, « Sans mémoire, la politique est aveugle ! » C'est par ces mots que Jean-Jacques Aillagon a salué la parution de l'*Histoire administrative du ministère de la culture*, indiquant par là combien l'histoire culturelle de notre pays était indissociable des mutations de ses différentes structures administratives. Celles-ci prennent corps dans l'ouvrage à travers les différents organigrammes qui nous feront découvrir les évolutions les plus marquantes.

Bernard Beaulieu et Michèle Dardy, *Histoire administrative du ministère de la culture, 1959-2002*, Comité d'histoire du ministère de la culture, 2002, La documentation française.

Exposition

LES ANNÉES 70 : L'ART EN CAUSE

Jusqu'au 19 janvier 2003



Duane Hanson, Back Packer, 1974 © D.R.

tions artistiques qui marquèrent les années soixante-dix et de montrer comment, au cours de cette période, de nombreux artistes de toutes nationalités furent à l'origine de remises en question fondamentales.

L'Arte povera, l'Antiform, Supports-Surfaces, le Post-minimalisme et le Land Art furent certes des mouvements très différents mais qui n'en partageaient pas moins nombre de préoccupations communes, parmi lesquelles le corps, l'espace, la matière et le texte.

L'exposition « *les années 70 : l'art en cause* », en regroupant près de 300 œuvres, permet de mettre en évidence ces différences et ces similitudes et contribue ainsi à l'écriture de l'histoire artistique de cette décennie.

Traitant très précisément de l'époque qui a vu naître le capcMusée d'art contemporain, elle s'inscrit, par ailleurs, de manière pertinente dans l'histoire de cet établissement. Bon nombre d'artistes représentés dans l'exposition ont eu par le passé ou continuent d'avoir aujourd'hui un rapport fort avec les espaces du capcMusée, soit pour y avoir exposé, soit pour avoir vu certaines de leurs œuvres entrer dans ses collections.

Les années 70 : l'art en cause

capcMusée d'art contemporain - Entrepôt, 7, rue Ferrère 33000 Bordeaux.

L'exposition a été reconnue d'intérêt national par le ministère de la culture et de la communication / Direction des musées de France et a, à ce titre, bénéficié d'un soutien financier exceptionnel de l'État.

Plus que jamais, la création s'est attachée, dans les années soixante-dix, à repenser la vie, à refaire le monde... et à réinventer l'art. L'exposition présentée au capcMusée d'Art contemporain de Bordeaux témoigne de cette effervescence créative et s'efforce d'en écrire l'histoire.

Le recul de près de trente ans dont nous disposons désormais rend possible d'étudier, avec plus d'objectivité, les proposi-

Musique**UN CONCOURS EUROPÉEN DE MUSIQUE DE CHAMBRE « MUSIQUES D'ENSEMBLE »****Les 8 et 9 mai prochains au Conservatoire national supérieur de Paris**

« Musiques d'ensemble » s'adresse à de jeunes musiciens désirant aborder une carrière professionnelle. Le ministère de la culture soutient depuis 1987 cette formule originale qui réunit concours et formation. D'un côté, près de 500 000 euros ont été distribués à 122 ensembles. De l'autre, des ateliers de formation au marketing musical, à la communication et à l'organisation de projets rassemblent chaque année les participants. « Musiques d'ensemble » est organisé par la Fédération nationale des associations de parents d'élèves des conservatoires et écoles de musique, de danse et d'art dramatique.

**Rétrospective****GELS ET DÉGELS, UNE AUTRE HISTOIRE DU CINÉMA SOVIÉTIQUE****Jusqu'au 24 février au Centre Pompidou**

Il existe un pan considérable de l'histoire du cinéma soviétique auquel les spectateurs français n'ont jamais eu accès : cette lacune est désormais comblée par le Centre Pompidou avec la programmation de 80 films réalisés entre 1926 et 1968 et jamais sortis en France. C'est donc la part immergée d'une cinématographie prise dans la tourmente politique

et condamnée à l'oubli qui est révélée : films « martyrs », interdits ou re-filmés par la censure, bien sûr, mais aussi œuvres patriotiques ou films de propagande à la gloire du Parti. Cette rétrospective nous permettra aussi de redécouvrir des réalisateurs exceptionnels comme Marlen Khoutsiev ou Vladimir Vengerov.

En marge de la programmation, on notera la publication de *Gels et dégels*, dirigé par Bernard Eisenschitz par les Editions du Centre Pompidou en co-édition avec Mazzotta (33,57 euros).

**Publication ZEUXIS, LE MAGAZINE DU FILM SUR L'ART**

Le sommaire du numéro d'hiver de *Zeuxis* est particulièrement appétissant et il symbolise bien la « manière » de cette revue : croiser les genres, croiser les regards, en faisant parler les arts visuels au sujet du cinéma et vice-versa. Ainsi, dans le dernier numéro, on découvre un document sur le film réalisé en 1948 par Luciano Emmer sur *La Légende de Sainte-Ursule* de Carpaccio. L'analyse est passionnante et elle est accompagnée par le texte de Cocteau. Autre document, l'article écrit par Godard en 1959 à propos du film de Jean Becker sur Modigliani. Concernant l'actualité, on lira avec intérêt un article de Tzvetan Todorov sur *Adolphe* de Benoît Jacquot, une réflexion sur « Matisse-Picasso à l'écran » et une interview du réalisateur de *Ivre de femmes et de peintures*. Tout un programme...

Zeuxis, Le magazine des films sur l'art, n°9, 16 décembre 2002, 7,50 euros

RAYMOND QUENEAU GRAND INSPIRATEUR DE LA 8^e ÉDITION DE LA SEMAINE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DE LA FRANCOPHONIE du 17 au 23 mars 2003

Qui mieux que Raymond Queneau, dont on célébrera en 2003 le centenaire de la naissance, pouvait donner l'esprit de cette fête des mots, partagée par tous les francophones, chaque printemps, à l'occasion de la Semaine de la langue française et de la francophonie ?

L'auteur de *Zazie dans le métro* et de *Si tu t'imagines* est à la fois populaire et méconnu, intellectuel anti-conformiste et curieux de tout. Grand amoureux de la langue française dans toutes ses expressions, Raymond Queneau cultive les jeux du langage savants et érudits, mais ne dédaigne pas le calembour ou le canular.

Aussi, c'est l'Oulipo - OUVroir de Littérature POTentielle - cofondé par Queneau en 1960, qui lance cette huitième édition en choisissant, à la demande de la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), les « 10 mots », proposés à l'imagination et à la créativité de tous.

Ces mots serviront de fil conducteur à la plupart des manifestations organisées plusieurs mois en amont pour la Semaine de la langue française et de la francophonie qui se déroule du 17 au 23 mars, encadrant la Journée internationale de la francophonie (20 mars 2003)

La Semaine de la langue française et de la francophonie est l'occasion de valoriser le

patrimoine linguistique commun dans le respect des différences de chacun. Elle répond à la volonté gouvernementale de réaffirmer la place du français sur la scène internationale. Collectivités locales, associations, établissements culturels, bibliothèques, écoles, organismes publics ou privés, médias ou personnalités sont invités à s'impliquer chacun à leur manière dans cette campagne de sensibilisation organisée conjointement par le ministère de la culture et de la communication (D.G.L.F.L.F) et le ministère des affaires étrangères (Service des affaires francophones).

Contact D.G.L.F.L.F. :

Astrid Roche : 01 40 15 36 81

Courriel : astrid.roche@culture.gouv.fr

Inscriptions, informations sur les manifestations et participation à la « chaîne des mots », espace de création libre en ligne ouvert au grand public :

www.dgflf.culture.gouv.fr

En hommage à l'écrivain, les oulipiens ont retenu dix mots pris dans les titres de ses œuvres, simples et riches de sens :

dimanche - vol - campagne - exercer - bleu - chiendent - rude - mille - instant - courir

DJAZAÏR, UNE ANNÉE DE L'ALGÉRIE EN FRANCE

« *Djazaïr, une année de l'Algérie en France* » a été lancée le 6 novembre dernier par Jean-Jacques Aillagon et Dominique de Villepin et par leurs homologues algériens Khalida Toumi et Abdelaziz Belkhadem. Ils ont tous exprimé le souhait d'un rapprochement culturel, aux côtés d'Hervé Bourges, président du Comité mixte d'organisation, et de Françoise Allaire et Mohamed Raouraoua, commissaires généraux.

« *La préparation de cette Année a permis de développer la coopération et de l'étendre à de nouveaux domaines. (...) Je souhaiterais que sur cette base les créateurs algériens puissent de façon plus systématique bénéficier de l'offre de formation française et que nos institutions leur soit plus ouvertes* ». Ces propos de Jean-Jacques Aillagon témoignent de la volonté de rapprochement culturel entre les deux pays. Affirmation corroborée par Dominique de Villepin : « *La France et l'Algérie ont besoin de se retrouver. Elles ont besoin de mettre des mots, des gestes, des images, des musiques, sur ce qui pendant trop longtemps n'a pas été exprimé* ». Cette année de l'Algérie en France qui aura lieu en 2003, s'attachera à présenter le patrimoine culturel de ce pays et à mettre en évidence la richesse et la vigueur de la création contemporaine, en présentant les intellectuels, les créateurs et les artistes algériens, qu'ils vivent et travaillent en Algérie ou en France.

Expositions et colloques

Plusieurs expositions et colloques ainsi que la présentation aux Tuileries des sept sites classés au patrimoine mondial de l'hu-

manité proposeront un éclairage particulier sur les traces d'une histoire qui commence au Sahara à l'aube de l'humanité, en présentant les témoignages des étapes majeures de son déroulement. De nombreuses pièces archéologiques exceptionnelles des collections algériennes seront exposées pour la première fois en France, notamment à Arles, à Rouen, à Bordeaux et à Paris.

Arts plastiques

L'évolution de la peinture et des arts plastiques en Algérie sera largement relatée : de l'influence de l'Algérie sur l'orientalisme français (Delacroix, Fromentin, Renoir) aux productions les plus contemporaines. Un hommage particulier sera rendu aux figures émergentes de la création algérienne, particulièrement dynamique dans les domaines des arts plastiques, du design et de la mode. De nombreuses « résidences » seront organisées tout au long de l'année, en partenariat avec les écoles et les Centres d'Art à Lyon, Nantes, Strasbourg, Aix-en-Provence, Toulouse, Rennes...

Cinéma

Rétrospectives, avant-premières, sorties en salle, diffusions ou rediffusions sur les chaînes publiques françaises, rencontres... seront autant d'occasions de redécouvrir les œuvres de cinéastes confirmés mais aussi de découvrir les créations récentes. Plus d'une centaine de manifestations seront consacrées au cinéma algérien dans une cinquantaine de villes : à l'Institut du monde arabe à Paris, au festival d'Amiens, à la Cinéma-thèque de Toulouse, etc...

Théâtre et danse

Le théâtre et la danse seront présentés à travers les auteurs qui ont fait de l'écriture contemporaine algérienne une des plus fortes du monde : Kateb Yacine, Abdelkader Alloula, etc... Les projets menés par les compagnies Accrorap, Kâfig et Nacera Belaza, et entre le TNA, la Comédie française et le Théâtre de la Criée, entre la Fondation Abdelkader Alloula et le Forum culturel du Blanc-Mesnil, le Théâtre de Mostaganem et la Friche de la Belle de Mai, la compagnie Akal et L'apostrophe, ou encore le théâtre universitaire de Sidi Bel Abbès et l'Hexagone, en seront l'illustration.

Musique

Totalement insérée dans les pratiques sociales, transmise oralement de génération en génération, la musique en Algérie est omniprésente. La musique chaabi, la variété et, depuis plus de 15 ans, le raï connaissent un succès international : Warda el Djazaïra, l'Orchestre National de Barbès, Souad Massi, Khaled, Idir, Guerrouabi, Mami, Rachid Taha, Houria Aïchi en sont des témoignages directs sur les deux rives de la Méditerranée. Le patrimoine musical andalou, le rap et le gnawa sont aussi porteurs de nouveaux talents. De nombreux festivals rendront compte de cette diversité : Paris Quartier d'été, les Francofolies, etc...

Littérature

« *Djazaïr, une année de l'Algérie en France* » sera aussi l'occasion de dresser l'état des lieux de l'écriture algérienne dans toute la diversité des genres litté-



Le groupe Accrorap © D.R.

raires et de restituer cette littérature majeure dans toute son ampleur. Le CNL invitera une quinzaine d'écrivains à l'occasion des Belles Étrangères qui seront consacrées en 2003 à la littérature algérienne. Le Salon du Livre présentera quant à lui un pôle d'éditeurs algériens. Cet ensemble de manifestations (plus de 1 700 recensées à ce jour), par les nombreux échanges qu'il suscitera, devrait servir de base à la refondation de la coopération culturelle entre la France et l'Algérie.

Djazaïr, une année de l'Algérie en France est organisée :

» en France par le ministère des affaires étrangères et le ministère de la culture et de la communication et mise en œuvre par l'association française d'action artistique.

» en Algérie par le Commissariat général créé par décret présidentiel et composé du Commissaire général, assisté d'une importante équipe d'experts et d'administrateurs.

Contacts :

AFAA : 01 53 69 83 00
<http://www.afaa.asso.fr>
<http://www.djazair2003.org>